

## PROCES VERBAL du conseil d'école du jeudi 17 octobre 2019

### Sont présents :

M. Lebreton, directeur de l'école

Mmes Petiot, Poligné, Petton, Le Floch, Demé, Besrest, Buléon Descormiers et Raspanti  
enseignantes,

M. Marchand, Adjoint de la mairie aux affaires scolaires,

Mme Moisan-Bérault, responsable du service périscolaire

Mmes Pinson, Guédec-Rocheteau, Jaladon, Lebruman, Soulcie, Estrade, Wilser, Marion, et

Mr Mamouni représentants de parents d'élèves

Mme Grousset, psychologue de l'Education nationale

Mme Douasbin (ATSEM)

### Sont excusés :

M Forestier, IEN de la circonscription de Liffré,

M Barbette, maire de Mézières,

Mmes Debos, Moguet et Haleux représentante de parents d'élèves

Mmes Masson et Rayer, enseignantes

Mme Favier, maitresse E du RASED

**Secrétaire de séance : Mme BESREST**

**Ouverture du conseil à 18h30**

**Tour de table pour les présentations**

**Ordre du jour :**

- Compétences et rôle du conseil d'école
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves.
- Effectifs de rentrée et organisation pédagogique de l'école
- Bilan financier de la coopérative scolaire sur l'année précédente
- Vote du règlement intérieur
- Présentation des différents projets prévus dans l'école
- Rapport sur les exercices d'évacuation incendie et confinement  
PPMS intrusion extérieure
- Questions des représentants de parents d'élèves

## Présentation Mme GROUSSET

Psychologue scolaire. Elle intervient auprès d'élèves pour lesquels un bilan serait nécessaire ou pour un éclairage auprès des enseignants. Elle peut également intervenir en cas d'évènement particulier qui pourrait perturber un élève.

Elle peut aussi intervenir à la demande des familles. Son bureau se trouve à Alix de Bretagne à St Aubin du Cormier.

Son rôle n'est pas d'effectuer des suivis mais bien en lien avec l'école et un aiguillage dans le contexte de la scolarité.

Il y a une continuité faite avec les dossiers de Mr Galle, ancien psychologue scolaire.

### **1) Compétences et rôle du Conseil d'Ecole**

#### Les compétences du conseil d'école :

Le Conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année et est présidé par le directeur de l'école, il peut y en avoir des exceptionnels. Il peut également être réuni de manière extraordinaire à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Art 17 du décret 90-788 du 6 septembre 1990 sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires : siègent le directeur (président), l'Inspecteur de l'Education nationale, le maire ou son représentant et un adjoint, les enseignants, un maître du RASED, les parents d'élèves élus, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) s'il y en a un.

D'autres personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative en fonction de l'ordre du jour (exemple : ATSEM, personnel du périscolaire, personnel du RASED...).

Art 18 : On vote le règlement de l'école, on parle de l'organisation de la semaine scolaire, de la sécurité et de tout ce qui concerne le fonctionnement et la vie de l'école (scolaire et périscolaire), on y adopte le projet d'école. Le directeur y transmet les informations nécessaires.

Art 19 et 20 : Un Procès Verbal est rédigé et transmis au maire, à l'IEN, aux parents élus. Après approbation, il est communiqué à tous les parents par l'intermédiaire des mails.

A propos du mode de transmission du procès verbal aux familles : diffusion sur le site internet de la mairie (ils ne sont pas toujours mis, le dernier est celui de novembre 2018) + transmission par mail aux familles. Il faut appuyer davantage à la mairie pour que ce soit bien diffusé.

### **2) Les élections**

Elles ont eu lieu le 11 octobre 2019.

Quelques chiffres : 222 inscrits / 78 votants / 77 suffrages exprimés / 1 vote nul

Un taux de participation de 35% (comme l'an passé)

Le bureau de vote était ouvert de 8h15 à 8h45 et de 15h15 à 19h15.

Ont été élues titulaires (8 sièges à pouvoir pour 1 liste présentée de 6 candidats) : Mmes Pinson Aurélie, Guédec-Rocheteau Elise, Jaladon Séverine, Debos Aurélie, Lebruman Aurélie et Soulcié Rébecca.

Comme il restait 2 sièges à pourvoir (c'est obligatoire d'en avoir autant que le nombre de classes), le directeur a fait un appel aux parents et plusieurs ont répondu. Mmes Wilser Isabelle et Estrade Sabrina sont titulaires.

Mmes Moguet Anne, Haleux Cindy, Marion Jessica et M. Mamouni Tahar sont suppléants.

Avec la nouvelle loi Blanquer, de nouvelles orientations ont été faites : le premier Conseil d'école peut être organisé jusqu'à 1 mois après la date des élections (contre 15 jours auparavant). De plus, le mode de scrutin était double : vote par correspondance et vote direct. Si un vote direct est mis en place, il faut organiser une ouverture du bureau de vote durant au moins 4 heures. Il est soumis au vote de ne voter que par correspondance.

Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 18

=> Les élections des représentants des parents d'élèves se feront maintenant uniquement par correspondance.

#### Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Les parents d'élèves titulaires élus au conseil d'école sont membres à part entière du conseil d'école : ils y ont une voix délibérative.

Ils peuvent être remplacés par un suppléant s'ils sont absents.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels scolaires et périscolaires.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés lors d'entretiens confidentiels.

Ils représentent les parents et les familles lors des conseils d'école. Pour ce faire, ils interrogent les familles au préalable ; ils interviennent lors du conseil d'école chaque fois qu'ils pensent pouvoir apporter des éléments d'information utiles à l'ensemble des membres du conseil ; ils s'assurent de la diffusion d'un compte-rendu accessible aux familles.

Les parents qui le souhaitent peuvent prendre contact avec les représentants des parents d'élèves par l'intermédiaire de la boîte aux lettres, située à côté du portail ; ou par un courrier électronique à l'adresse suivante : [parentslevesvalleeverte@yahoo.fr](mailto:parentslevesvalleeverte@yahoo.fr)

### **3) Effectif et organisation pédagogique de l'école**

Les effectifs ont baissé par rapport à la rentrée précédente : 166 (+8 arrivées en janvier) élèves soit 4 de moins que l'an passé. Il y a eu plusieurs départs non prévus en fin d'année.

### Répartition des classes et enseignants

PS : 21 (+ 1 PS en janvier et plusieurs TPS) : Mme Petiot (et Mme Poivet, ATSEM)

MS : 22 (+ plusieurs TPS en janvier) : Mmes Petton et Masson (le vendredi) remplacée actuellement par Mme Raspanti (et Mme Douasbin, ATSEM)

GS: 19 : Mmes Rayer et Masson (le jeudi) remplacée actuellement par Mme Raspanti (et Mme Guedeu, ATSEM)

CP : 18 : Mme Le Floch

CP/CE1 : 20 (6 + 14) : Mme Besrest

CE1/CE2 : 23 (9 + 14) : Mme Demé

CM1 : 23 : M. Lebreton et Mme Buléon Descormiers (jeudi et 1 lundi sur 3)

CM1/CM2 : 20 (5 + 15) : Mme Poligné

Concernant la loi et la scolarisation obligatoire dès 3 ans, je me permets de vous informer que tous les enfants nés dans l'année de leurs 3 ans doivent être scolarisés dès septembre. Une élève de PS arrivera plus tard et fera une demande de dérogation à l'Inspecteur de l'Education nationale (il en est informé).

Il y a aussi obligation d'être présent toute la journée, sauf demande faite par les familles en début d'année (avec avis du directeur et décision de l'Inspecteur de l'Education nationale). C'est le cas en particulier de parents qui souhaitent que leurs enfants restent parfois l'après midi à la maison pour pouvoir se reposer. Pour les demandes faites par la Vallée verte (3), elles ont toutes été acceptées par l'Inspecteur.

Pour information, les Tout Petits ne sont pas concernés par ces règles. Ils seront 7 à venir à la rentrée de janvier, séparés entre les classes de PS et de MS pour ne pas surcharger une classe comme l'année précédente.

### Décloisonnements :

Mme Petiot n'ayant pas d'élèves entre 14h et 14h45 (puisque les élèves de TPS/PS font la sieste), elle intervient auprès de plusieurs classes afin de faire des ateliers (dans sa classe) :

- Un groupe de CM2 dans la classe de CP les lundis
- Le groupe de CM1 les mardis en anglais (en co-enseignement)
- Les CP de la classe de Mylène les jeudis
- les GS en demi-classe le mardi et le vendredi pour des jeux de société

Les CM1 sont réunis tous ensemble en histoire, géographie et anglais.

Au cycle 2, les CP sont tous ensemble en anglais dans la classe de Camille, les CE1 avec Mylène et les CE2 avec Eva afin de proposer un enseignement par cohorte.

### Enseignement de l'EPS

La salle des sports de Saint Jean sera fréquentée entre 14h45 et 16h30 du mardi 5 novembre jusqu'au 7 avril par les élèves des classes de CM1 et de CM2 pendant 12 séances (2 X 6 séances). Ce sera intercalé par les classes de cycle 2 qui iront aussi durant 7 séances.

Le transport sera financé par la municipalité (coût important d'environ 1520€).

Les élèves de CP, de CP/CE1 et de CE1/CE2 se rendront à la piscine de Liffré les jeudis après midi de 14h35 à 15h20 du 02/04/2020 au 02/07/2020 (environ 11 séances). Les CE2 qui n'ont pas validé le palier 1 iront à la piscine avec nous.

Pour pouvoir être à l'heure à la piscine, le départ est à 13h50 et le retour à 16h05 (une demande sera transmise aux familles pour autoriser les enfants à s'y rendre car nous dépassons du temps scolaire).

Les enseignants qui les encadreront à la piscine seront Mmes Besrest et Le Floch (CP, CP/CE1).

Cette activité est totalement financée par la municipalité (activité + transport).

#### Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les APC s'ajoutent aux 24h d'enseignement hebdomadaires. Elles ne sont pas obligatoires mais proposées aux familles et soumises à leur accord. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, sont organisées par les enseignants et permettent :

- un travail autour de la lecture (demande du ministère de l'Éducation nationale)
- des ateliers mathématiques (en élémentaire uniquement)
- un travail autour du langage en maternelle

Cette année, ces APC se déroulent le midi.

Les parents sont avertis généralement la semaine précédente avec un mot dans le cahier de liaison.

Les APC ont lieu avec des groupes entre 2 et 3 élèves, sur un temps d'environ 30 minutes.

#### **4) Bilan financier de la coopérative scolaire**

Bilan financier négatif de 35€. Les recettes viennent des photos (900€ env.), et de la participation volontaire des parents (1900€ env.).

La collecte de papiers a rapporté environ 1000€ cette année.

Les ventes de gâteaux ont rapporté environ la même somme (1000€).

Elle a permis de financer plusieurs projets l'an passé : le projet théâtre des CM1/CM2, une partie du projet cirque (2660€), la sortie aux Ecuries Cook des CP ainsi que la sortie à Feins. Elle permet aussi aux classes d'investir dans du matériel pédagogique.

Les parents ont donné 3 euros pour les ateliers cuisine en maternelle.

(Sur le global : recettes : 14 000 euros, dépenses : 14 000 euros)

=> les comptes ont été vérifiés et approuvés par une représentante de parents d'élèves et une enseignante (fin septembre) ainsi que par l'OCCE.

Si vous souhaitez voir les pièces comptables, tout est visible et vérifiable.

Sur le plan financier, la mairie souhaite aussi changer de fonctionnement et donner un budget par classe (jusque là, nous faisons des devis et la mairie validait ou non).

L'équipe enseignante y est favorable, mais souhaite savoir quel est le montant alloué par classe. L'école a commencé il y a un mois et demi et nous ne connaissons toujours pas nos budgets. L'équipe enseignante souhaiterait être informée avant le début de l'année scolaire pour pouvoir organiser ses dépenses. La question va être validée en mairie bientôt mais ce

n'est pas facile car tous les budgets ne sont pas faciles à répartir par classe et certaines dépenses sont plus globales.

L'amicale laïque a également participé au financement de toutes les sorties.

## **5) Vote du règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'école est basé sur le règlement type départemental. Y sont abordés les points suivants : les horaires, l'admission à l'école maternelle et élémentaire, le port de signes religieux, le respect dû aux uns et aux autres, les règles d'hygiène, la concertation entre les familles et les enseignants, les autorisations d'absences. Des points ont été modifiés concernant l'obligation de scolarité à partir de 3 ans (à rajouter les absences en maternelle)

Petite précision : la charte de la laïcité a été distribuée en début d'année.

Le règlement intérieur sera distribué aux parents à la rentrée de novembre par mail.

Le directeur réaffirme l'importance des horaires de l'école à respecter.

Il réaffirme aussi l'importance de laisser son enfant malade à la maison.

Point sur les choses qui sont apportées de la maison à l'école :

Rappel : il est interdit d'apporter des objets ou de l'argent à l'école.

Exception : il peut y avoir de l'argent pour les jours de ventes de gâteaux.

Validation du nouveau règlement intérieur pour l'année 2019-2020 :

Vote pour : 18      Vote contre : 0      Ne se prononce pas : 0

## **6) Les projets liés à l'école**

### **6.1 : le projet d'école**

Le projet est effectif jusqu'en juillet 2020. Les enseignants vont travailler à en créer un autre pour la rentrée de 2020.

Celui en cours est composé de 2 axes.

#### **Axe 1 : APPRENDRE A ETRE ACTEUR ET AUTEUR DE SES APPRENTISSAGES.**

Différentes actions ont été déclinées pour permettre aux élèves de travailler sur cet axe : travailler sur la résolution de problèmes, poursuivre un travail entamé avec le projet d'école précédent en continuant à faire des expériences en sciences (démarche scientifique)

#### **Axe 2 : APPRENDRE A VIVRE, A AGIR, A APPRENDRE ENSEMBLE EN ACCEPTANT LES DIFFERENCES INTER-INDIVIDUELLES**

Poursuivre des choses mises en place les années précédentes telles que les conseils de délégués, les conseils de classe, mais aussi la mise en place des agendas coopératifs afin que les élèves apprennent à se connaître, et à mieux vivre ensemble.

Mettre en place des sorties (avec nuitée par des classes découvertes) qui permettent au groupe classe de vivre des moments agréables ensemble.

En parallèle à ces axes, 4 parcours sont priorisés au niveau national (où nous avons identifié des besoins et proposé des actions) :

- le parcours citoyen,
- le parcours artistique et culturel
- le parcours santé
- le volet numérique

## **6.2 : projets qui vont avoir lieu cette année :**

### **MATERNELLE**

- projet en maternelle : des sorties à Thorigné Fouillard pour découvrir un environnement à des saisons différentes. Cela va également permettre de découvrir la faune et la flore. La découverte sensorielle et les autres axes sont à définir avec les animateurs qui sont ouverts aux idées. Les PS seront intégrés à la sortie de Printemps
- La semaine de la maternelle sera renouvelée cette année : les classes ouvriront leurs portes à des parents d'élèves afin qu'ils participent avec les élèves à des ateliers, ou qu'ils viennent présenter des choses aux classes.
- Les élèves de GS vont travailler avec le SMICTOM du Pays de Fougères autour des déchets.
- Lecture entre CE2 et MS qui vont commencer à la période 2. Les CE2 viennent lire des histoires aux MS.
- Les élèves de CE1 iront également lire aux élèves de PS
- Chaque PS a un parrain dans la classe de CM1-CM2 qui aide l'élève à devenir autonome et cela crée un temps d'échange très intéressant, et une attention apporté par des Grands sur des Petits.
- Les CM vont également dans la classe de PS pour un temps de jeu de société les vendredis après midi, à tour de rôle entre la classe de CM1 et de CM1/CM2.
- En décembre, les GS et CP iront au musée des Beaux arts à Rennes.

## ELEMENTAIRE

- L'orchestre à l'école se poursuit cette année. Quelques représentations auront lieu dans l'année. Une notamment devrait être faite au Couvent des Jacobins le 28 mai, en préambule de l'Orchestre Symphonique de Bretagne.
  - Des étudiants ASTEP interviennent en sciences du CP au CM2 jusqu'au 4 décembre. Les élèves de cycle 2 travaillent sur l'électricité et les cycle 3 sur le fonctionnement de l'objet « roue ». Ces étudiantes sont en licence 3 et se destinent plus tard à être enseignantes. C'est un partenariat entre les 2 parties : les enseignantes apportent leurs connaissances pratiques et pédagogiques tandis que les étudiantes apportent leurs connaissances techniques sur les sujets travaillés.
  - Chut Je lis : Lecture libre pendant 10 minutes dans toutes les classes d'élémentaire.
  - Projet des CM1/CM2 sur les droits des enfants : dans le cadre du thème Art Environnement, les CM étudient la convention des droits de l'enfant. L'OCCE propose un projet Art autour des droits de l'enfant. Ils ont choisi le droit qui leur parle le plus et ils vont devoir le calligraphier. Si possible, le faire en stop motion sinon, un panneau. De plus, 4 groupes de super-enfants vont devoir illustrer leur cape sur un droit en particulier avec des consignes données. Grande exposition le 20 novembre à la Halle Martenot avec d'autres écoles. Puis exposition à l'école.
  - Les élèves de cycle 3 feront de l'escrime avec un maître d'armes pendant 6 séances : les mardis matins en salle de motricité pour les CM1 et les mardis après midis à la salle de sports de St Jean pour les CM2 (pendant ce temps, les CM1 feront du volley).
  - les CM se préparent à une sortie vélo au mois de juin et passeront leur permis vélo le lundi 2 décembre à Saint Aubin du Cormier.  
Les CE2 passeront le permis piéton plus tard dans l'année.
  - Les élèves des classes de CP, CP/CE1 et de CE1/CE2 iront en classe découverte artistique du 25 au 27 mars 2020 à Plogastel St Germain.
  - Les élèves des classes de CM1 et de CM1/CM2 iront en classe scientifique aux mêmes dates à Paimpol.
- => Ce sont de gros financements. L'Amicale se développe beaucoup cette année, et mettra en place de nombreuses actions. Cela devrait réduire le cout des « restes à payer » aux parents.



## ECOLE

- La journée du sport a eu lieu le vendredi 27 septembre. Les élèves ont tous été mélangé dans des équipes différentes. Les grands ont pu accompagner les petits à des activités telles que hockey, danse africaine, croquet, Mōlkky, lutte et yoga.  
L'après midi, les élémentaires ont eu des activités entre classes :
  - initiation foot gaélique, biathlon (course-lancer d'anneau) pour les élèves de cycle 3
  - bérêt anglais, thèque et course pour les élèves de cycle 2.
- Le projet national « La Grande Lessive » est mis en œuvre et présenté à la commune aujourd'hui : les élèves ont produit des œuvres qui sont visibles pendant cette semaine. La pluie a rendu les œuvres réellement éphémères.
- Nous reproduirons la semaine sans écran (qui n'aura peut-être pas ce nom-là). Elle aura lieu du 11 mai au 18 et se terminera par la randonnée. Elle se déroulera sûrement dans la même organisation avec des aménagements ponctuels.
- Les classes de PS au CE2 vont aller au moins une fois au centre culturel de Liffré ou de Saint Aubin du Cormier pour voir un spectacle et elles iront également aux beaux-arts.
- Les classes de MS, GS et CP participent aux incorruptibles et les classes de PS, MS, CP/CE1, CE1/CE2, CM1 et de CM1/CM2 à la malle coup de cœur.
- L'école participe à un projet théâtre : Du CP au CM2 « Dire, lire et écrire du théâtre ». Nous allons devoir inventer une pièce en se servant des pièces lues. Un temps de présentation aux familles sera proposé.
- Le cross parrainé : le 8 novembre.

### **7) Bilan des exercices incendie et PPMS.**

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 14 octobre à 11h53 pour l'ensemble des classes de l'école.

Le temps total d'évacuation + rangement dans la cour a été de 2 min 28.

Tout le monde est sorti à temps. C'était une première pour les PS mais ils sont sortis calmement sans affolement. Un autre exercice aura lieu plus tard dans l'année.

Il a été demandé aussi qu'il y ait 2 documents PPMS, aboutissant à 2 exercices dans l'année : une alerte « intrusion attentat » et une alerte « risques majeurs » qui concerne un danger autre (simulation d'une tempête par exemple et là les élèves resteront dans les classes).

Un exercice « intrusion attentat » a eu lieu ce jour à 11h13. Les élèves sont restés confinés (les classes de CP/CE1, CE1/CE2, CM1 et de CM1/CM2 sont restées dans leur classe, les 4 autres classes se sont confinées dans la salle de motricité) pendant 10 minutes.

Des aménagements auront lieu suite à cet exercice pour améliorer l'organisation.

Il y a aussi quelques élèves qui prennent cet exercice comme un jeu en élémentaire et on a essayé de recadrer la situation (des élèves sont venus dans le bureau du directeur ensuite).

## 8) Questions des parents.

Temps scolaire :

- Pass toilettes : 2 enfants sont à l'entrée et vérifient le respect des règles des toilettes et si cela ne se passe pas bien, les élèves viennent nous voir. Chaque semaine, une classe différente est responsable des toilettes.

- visites médicales : les élèves sont tous vus en petite section ou en moyenne section par une infirmière de la PMI. Pour les GS, maintenant, c'est plutôt les enseignantes des élèves qui pourraient avoir des besoins particuliers de voir une infirmière.

Temps périscolaire :

- Cahier des charges Convivio : le dossier n'a pas encore avancé.

- Séparations dans les toilettes : des mesures ont été faites pour poser des portes battantes. Le devis est fait et la zone urinoir lavabo va être séparée.

- aide aux devoirs : Tous les soirs, elle est organisée. Il s'agit d'une étude surveillée. Une petite communication peut être refaite. L'équipe périscolaire renforce cette aide aux devoirs si beaucoup d'élèves sont présents. Les enfants y vont sur la base du volontariat. Certains enfants dont les parents demandent que les devoirs soient faits sont plus ciblés pour ce temps là mais Valérie ne va pas les obliger.

Arrivée de la classe mobile en novembre (composée de 2 mallettes de 6 ordinateurs chacune). Il y aura aussi un vidéoprojecteur installé dans la classe de CP et un ordinateur associé.

Date des prochains Conseils d'école : lundi 9 mars 2020 à 18h30

Mardi 9 juin 2020 à 18h30

Fin du conseil d'école 20h40

Le secrétaire de séance, Mme Besrest

Le directeur, M. Lebreton